



## Déclaration préalable FSU au CTA du mardi 25 mai 2021

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs le membres du CTA,

A la crise sociale et économique s'ajoute le risque d'une crise politique profonde et d'un climat de défiance généralisée envers les responsables politiques. Celle-ci est notamment entretenue par la communication du gouvernement, enchaînant les provocations, les déclarations outrancières ou complètement déconnectées des réalités, trop souvent habillées d'un vernis scientifique. Cette stratégie politique assumée alimente une profonde crise de confiance dans la parole politique, et aggrave le sentiment de rejet des gouvernants, qui pourrait être exploité par une Extrême-droite toujours opportuniste.

En parallèle plusieurs lois liberticides organisent une société autoritaire de surveillance et de contrôle qui empêcheraient d'informer sur des violences policières, déjà trop importantes. De plus, si certaines de ces lois stigmatisent une partie de la population en raison de sa religion, d'autres en ciblent en raison de leur activité militante.

Face à ce climat de haine, raciste et attentatoire aux libertés individuelles et collectives, la FSU avec de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques appelle à la mobilisation le samedi 12 juin pour une première grande journée nationale de manifestation et de mobilisations contre le racisme et les idées d'extrême droite, première étape d'un combat qui doit s'inscrire dans la durée.

Depuis deux ans, la situation des personnels contractuels de l'académie de Versailles s'est grandement précarisée du fait des décisions du rectorat de Versailles. En effet ce dernier a effectué des choix hautement critiquables, tant pour les collègues que pour le bon fonctionnement du service public d'éducation, freinant l'accès au CDI mais aussi la prise en charge des mois de juillet et août.

Cette année, sans aucun scrupule, alors même que les emplois comme vacataires n'existent plus, plusieurs personnels, sous prétexte de contraintes budgétaires, ont été recrutés pour effectuer des remplacements d'enseignants comme « intervenant extérieur ».

De telles conditions d'emploi, qui semblent d'un autre temps, sont-elles réellement encore possibles, légales, pour répondre à des besoins enseignants ? Les intervenants extérieurs sont en principe des personnes d'autres corps de métiers, intervenant sous l'autorité d'un enseignant pour des activités pédagogiques complémentaires, à l'occasion d'une sortie scolaire ou en classe. Or nous parlons bien ici de personnes recrutées pour effectuer le service de personnels absents ! Il s'agit d'une régression absolument inacceptable des droits des personnels non-titulaires.

Cela va plus loin encore, puisque plusieurs candidats ont subi des pressions visant à les inciter à

accepter des conditions d'emploi pourtant particulièrement indignes. En refusant d'être recrutés comme intervenants extérieurs, ils mettraient en péril un hypothétique CDD.

Le SNES-FSU vous a interpellée le 10 mai Madame la Rectrice sur ces situations sans réponse de votre part. Doit-on comprendre que vous cautionnez ou que vous êtes à l'initiative de cette politique ? Est-ce comme cela que sont mises en place les annonces médiatiques du ministre sur le recrutement de personnels supplémentaires pour répondre aux besoins ?

Au nom de l'intérêt général des élèves de Terminale et de leur accès à l'enseignement supérieur, le ministre de l'Éducation nationale s'est livré récemment à un exercice de style pour le moins singulier. S'adressant solennellement aux professeurs de lycée, il a livré son arrêt sur les examens, oubliant au passage le collège et le brevet. Il a effacé d'un mot la pression évaluative due au contrôle continu. Il a enterré les affres des candidats amenés à faire des vœux sur Parcoursup et se voyant refuser la formation de leur choix ou contraints à un éloignement coûteux. Il a escamoté, au sens propre, les disciplines générales dans l'enseignement professionnel. En rhéteur chevronné, J.-M. Blanquer manie le paradoxe, l'antithèse, l'oxymore, et autres figures du discours pour le Grand Oral. Parlons-en de ce Grand Oral, critiqué dès sa conception et infaisable dans les conditions de préparation actuelles. Parlons aussi du sort réservé à la philosophie, pour laquelle la note du contrôle continu pourrait se substituer à celle de l'épreuve finale... Non seulement les aménagements ne répondent pas aux inquiétudes des personnels et des élèves mais ils plongeront assurément les jurys dans la même cacophonie que l'an dernier. Depuis des mois, le SNES-FSU, anticipant les éventuelles évolutions de la situation sanitaire, clame la nécessité de discussions sur ces questions, car avant de parler, il faut savoir écouter et débattre. Le ministre n'entend rien, sauf le tic-tac de l'agenda politique.

Pour les baccalauréats généraux et technologiques, le contrôle continu prend une part toujours plus importante, compréhensible compte tenu de la situation sanitaire ; mais on ne peut que s'inquiéter du risque majeur de bricolages locaux que comporte le recours au contrôle continu, que le refus systématique du Ministère d'imposer un cadrage ne fait que renforcer. Le Ministère doit aussi tenir compte des difficultés créées par la crise sanitaire pour les élèves (conditions d'enseignement dégradées, inéquité de traitement...)

Dans l'immédiat, la FSU demande la suppression du Grand oral pour la session 2021. Cette épreuve est censée se préparer en deux ans et concerne donc, pour cette session, des lycéens qui, l'an dernier, ont subi un confinement strict dès mars dernier et une année 2020-21 toujours marquée par la pandémie et les cours en demi-jauge ; La FSU demande aussi des aménagements significatifs pour les épreuves de français (abaissement du nombre de textes) et de philosophie ; des sessions de rattrapage anticipées et préparées pour tous les examens.

Pour ce qui concerne la voie professionnelle, si nous ne pouvons clairement qu'acter, le manque d'anticipation du ministère (ce que la FSU n'a cessé de dénoncer) qui conduit à une situation scandaleuse, il nous faut reconnaître que jamais nous n'avons été confrontés à un tel désordre pour la session 2021 des examens. Les projets de décret et d'arrêté présentés lors de la CSL du 18/05 en sont une parfaite illustration, laissant comme d'habitude aux personnels sur le terrain de gérer l'inaptitude du ministère sur le sujet.

Le discours de Jean-Michel Blanquer qui n'a pas eu un mot sur sa prétendue deuxième priorité, comme les décisions prises prouvent une fois de plus la méconnaissance et le mépris de ce ministre

concernant l'enseignement professionnel. Alors que les candidats aux Bac Général et technologique n'auront à passer que deux épreuves (la philosophie et le « grand oral »), les candidats au Bac pro devront eux passer cinq épreuves écrites (dont l'épreuve professionnelle terminale écrite ou orale). Nous déplorons toujours qu'aucun aménagement n'ait été envisagé pour cette, longue et parmi les plus anxiogènes et les plus mal appréhendées par les élèves. En outre, elle va se dérouler dans des conditions de préparation très disparates entre établissements et départements du fait des conditions sanitaires. Pour les disciplines restantes, seules deux d'entre elles compteront effectivement, car seules les deux meilleures notes seront conservées avec une moyenne calculée au prorata des coefficients respectifs. Ce qui ne va pas être simple puisque les 4 notes initiales appartiennent en règle générale à 3 « épreuves » différentes... Et que les 2 notes retenues peuvent appartenir... à la même épreuve ! Nous dénonçons d'ores et déjà ce qui correspond à la disparition pure et simple de deux disciplines dans la certification du diplôme.

Concernant les CCF, les recommandations ministérielles donnent l'impression d'une loterie, à laquelle les élèves ne savaient pas qu'ils participaient quand ils ont commencé à passer la première situation d'évaluation, qui pourra valoir pour l'ensemble de l'épreuve. Cela est très dommageable, pour ne pas dire méprisant, pour des diplômés devant attester d'un niveau de qualification conforme au Registre National des Certifications Professionnelles...

Pour conclure sur cette question des examens, le refus de neutraliser l'oral du chef-d'œuvre en CAP est scandaleuse et dans un calendrier contraint se fait au détriment de certifications importantes pour des élèves déjà très impactés par le confinement de l'an passé. Tout cela montre un mépris, ou au mieux une méconnaissance totale de l'enseignement professionnel, constamment oublié des préoccupations et des discours du ministre.

A cet égard, les premières épreuves de BTS qui se sont tenues ont été révélatrices de l'absence de prise en compte du caractère exceptionnel de la situation et de l'absence totale de considération pour les étudiants (conditions sanitaires scandaleuses ; pression sur les étudiants, avec menace de zéro en cas d'absence justifiée, conduisant à ce que des étudiants malades se présentent aux épreuves). Sous la pression collective, le Ministre a fini par daigner annoncer des épreuves de rattrapage au mois de juillet. Il était cependant déjà trop tard pour les premières épreuves.

Le ministère poursuit son projet mortifère pour l'Éducation Nationale. Des réformes libérales telles que celle du lycée, dans la continuité de la réforme du collège portée par le précédent gouvernement, associées à une reprise drastique de moyens dans un contexte de hausse démographique portent une atteinte très forte au Second degré. Il est inacceptable que la rentrée 2021 se prépare toujours avec des moyens humains insuffisants particulièrement du fait de la suppression de 1800 emplois dans l'enseignement secondaire.

Nous demandons des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles, les établissements et les services pour la rentrée de septembre, pour annuler les fermetures de classes et de postes, pour répondre aux inégalités qui se creusent, pour améliorer les conditions d'études et l'accompagnement des élèves afin que les conséquences de la crise sanitaire ne reposent pas sur la jeunesse. Au-delà de l'urgence, la FSU exige un plan de recrutement pluriannuel afin de réduire les écarts sociaux et scolaires sans cesse creusés par la politique de ce gouvernement.

L'école ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. La FSU considère qu'en l'état, le budget de l'Éducation nationale n'est pas à la hauteur de l'ambition éducative qui devrait être celle de la nation.

Ce CTA examine la dotation grandement insuffisante en termes de moyens de surveillance. Nous y reviendrons lorsque ce point de l'ordre du jour sera examiné. La FSU rappelle que, depuis décembre, les personnels de Vie scolaire se mobilisent contre la précarité, pour avoir de vraies perspectives d'avenir, de meilleures conditions de travail et un vrai salaire. Leurs conditions d'exercice sont inacceptables : contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant. La FSU exige que les revendications légitimes des AED soient entendues et soutiendra les mobilisations nécessaires à leur satisfaction.

Concernant la situation des AESH, La FSU appelle après la journée de mobilisation le 8 avril, à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, l'abandon des PIAL, pour une véritable formation, ambitieuse et de qualité. Dans ce contexte, la FSU a lancé une alerte sociale pour les AESH. La FSU appelle tous les personnels à se mobiliser la de grève du 3 juin pour soutenir les AESH.